

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

32-111

Décret n° 93-726 du 31 DECEMBRE 1993

approuvant la convention passée avec
la société générale de surveillance.-

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 24-66 du 23 novembre 1966 portant loi organique relative
au régime financier ;

Vu le décret n° 82-329 du 22 avril 1982 portant réglementation des
marchés publics ;

Vu le décret n° 88-414 du 28 mai 1988 portant réglementation du
régime des importations et des exportations ;

Vu l'arrêté n° 3788 du 28 décembre 1991 portant institution d'une
redevance sur l'importation des produits soumis à la licence d'importation ;

Vu la convention passée en date, à Brazzaville, du 9 juin 1993 entre
le Gouvernement de la République du Congo et la société générale de surveillance ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier
ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des membres
du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-342 du 19 juillet 1993 portant organisation des
intérim des ministres ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

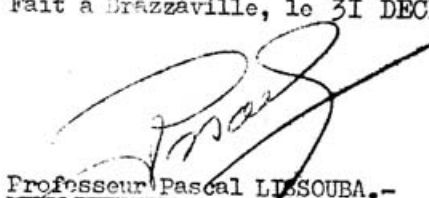
.../...

Article premier : Est approuvée la convention passée en date, à Brazzaville, du 9 juin 1993 entre le Gouvernement de la République du Congo et la société générale de surveillance en vue de l'institution d'un programme de vérification des importations.

Le texte de la convention dont s'agit est joint en annexe.

Article 2 : Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent décret qui sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 31 DECEMBRE 1993


Professeur Pascal LISSOUBA.-

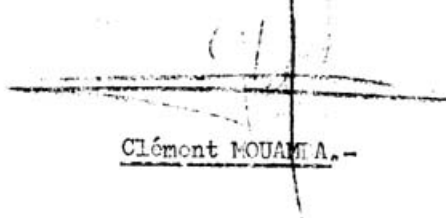
Pour le ministre des affaires étrangères et de la coopération, chargé de la francophonie, en mission,

Le ministre d'Etat, Président du comité de développement socio-culturel :


Stéphane-Maurice BONGHO-NOUARRA.-

Pour le ministre des finances et du budget, en mission,

Le ministre du plan et de l'économie, chargé de la prospective :


Clément MOUAMBA.-

Par le Président de la République :

Le Premier ministre, chef du Gouvernement :


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Pour le ministre du commerce, de la consommation et des petites et moyennes entreprises, en mission,

Le ministre du développement industriel et de l'énergie :


Jean ITADI.-